Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France **[1]**

Milon, A. Rapp., Amiel, Michel. Rapp. Sénat. Commission des affaires sociales. (2017). *Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France*. Paris : Sénat.
Créée le 16 novembre 2016, la mission d'information traite du sujet de la psychiatrie des mineurs en France. Elle dresse le constat d'une grande difficulté de la discipline, traversant une double crise démographique et universitaire ne lui permettant pas de répondre à des besoins en évolution. Alors que la santé mentale fait l'objet d'une appréhension renouvelée, la mission d'information précise le rôle de la psychiatrie des mineurs et des disciplines associées, dont la reconnaissance doit être améliorée. Le repérage et le dépistage précoces des troubles doivent concentrer l'action de tous les intervenants auprès des enfants, enseignants comme médecins généralistes ou services départementaux de protection de l'enfance, afin d'interrompre le continuum des troubles le plus en amont possible. L'articulation entre le dépistage précoce et la prise en charge doit ensuite être assurée, en confortant les structures et en progressant dans leur coordination, pour que la logique de parcours prime. La mission d'information formule 52 recommandations. [Résumé d'éditeur]
Lire le rapport - La Documentation française [2]
Dans le chapitre « Mobiliser l'ensemble des participants au repérage », le premier point est consacré à l'Éducation nationale [3].

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/rapport-dinformation-fait-au-nom-de-la-mission-dinformation-sur-la-situation-de-la
[2] http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/174000316/index.shtml#
[3] http://www.senat.fr/rap/r16-494/r16-494_mono.html#toc103